

Compte-rendu de la conférence téléphonique du 27 mars 2020 entre la DRFIP44 et les OS

Nantes, le 27 mars 2020

Objet : informations Covid 19

Le dernier point d'actualité sur la situation des services de la DRFIP 44 a eu lieu le 27 mars entre la directrice et les organisations syndicales.

Nous avons acté d'un rendez-vous régulier tous les vendredis matins, le prochain point d'actualité aura donc lieu vendredi 3 avril.

Ce point d'actualité a été rapide, madame Py devant participer à une audioconférence avec le DG en fin de matinée, charge aux organisations syndicales qui le souhaitent de poser leurs questions par écrit.

La directrice a indiqué qu'actuellement on dénombrait dans la direction 22 cas de suspicion de malades du coronavirus et que l'on déplorait malheureusement un cas avéré.

Les agentes et les agents qui travaillent ont normalement toutes et tous été doté.e.s de lingettes, de gel hydroalcoolique et de gants. Si ce n'était pas le cas, ne pas hésiter à nous le signaler.

Les gestes barrière et les consignes sur «les distances de sécurité» continuent bien évidemment à s'appliquer.

Concernant le PCA :

- 371 agentes et agents sont mobilisables dans le cadre du PCA soit 25% des effectifs, les présences s'adaptent en fonction des besoins, par exemple le 26 mars, elles et ils étaient 307.
- Le nombre d'agentes et d'agents en télétravail était de 168 ce qui représente 11 % des effectifs.
- Néanmoins, ce nombre ne devrait plus augmenter une fois le redéploiement d'ordinateurs portables auprès de collègues travaillant sur des missions prioritaires terminé.
- Si le télétravail a pu apparaître comme la solution, il ne constitue pas forcément une amélioration des conditions de travail. Les collègues ayant l'habitude de travailler avec 2 voire 3 écrans éprouvent des difficultés pour accomplir les mêmes missions à partir d'un seul écran plus petit et sont particulièrement sollicités
- Une meilleure affectation des collègues EDR est également envisagée en fonction de leurs connaissances et des besoins sur les missions prioritaires.
- Il est demandé aux responsables de service de ne pas placer un EDR en télétravail sur des missions autres que celles prévues par le PCA soit, parce que la ou le collègue en renfort dispose des connaissances professionnelles pour la réalisation des missions prioritaires soit, dans le cas contraire, pour réattribuer son ordinateur portable à une ou un collègue positionné sur ces missions essentielles.
- Il a été indiqué par ailleurs, que les agentes et les agents dont la quatorzaine prendrait fin, ne devraient revenir dans les services que si elles et ils étaient affectées à des missions prioritaires.
- Concernant la responsabilité des comptables : ces derniers seront dégagés de leur responsabilité personnelle et pécuniaire en la période, la crise du coronavirus étant caractérisée comme un cas de force majeure (cf ordonnance n° 2020-236 du 25 mars 2020).
- la prescription des actions de recouvrement forcé est également suspendue.

Rappelons que le but est toujours celui d'avoir le moins possible d'agent.e.s présent.e.s dans les services afin de pouvoir respecter sans difficultés les mesures barrière, d'organiser au mieux la rotation des agentes et des agents afin de pouvoir assumer aussi longtemps que le confinement durera les missions prioritaires sans un épuisement des agentes et des agents.

Rappelons également que travailler ou non en présentiel ou en télétravail dans ce contexte de crise sanitaire et de confinement peut s'avérer source d'inquiétude ou d'anxiété.

Afin de tenir compte de ce contexte anxiogène, la directrice a demandé aux responsables de service de prendre contact avec les agent.e.s afin de les informer sur la situation actuelle locale et nationale, l'accès à Ulysse national et à la version départementale et de leur indiquer les possibilités actuelles de formation.

Concernant l'information des agentes et des agents, une rubrique dédiée est accessible sur la 1ère page d'Ulysse 44, on y retrouve entre autres les fiches santé du Secrétariat Général et de la médecine de prévention.

De plus, il a été rappelé que tout agent peut accéder gratuitement à la plate forme d'écoute et de soutien téléphonique au 0805 230 416 7jsur 7 et 24h sur 24, ces entretiens sont anonymes et confidentiels.

CORONAVIRUS AU TRAVAIL

DROIT DE RETRAIT | SÉCURITÉ | SANTÉ | PROTECTIONS

N° VERT 0 805 37 21 34
APPEL GRATUIT

DES SYNDICALISTES
RÉPONDENT À VOS QUESTIONS

7J/7 DE 9H À 19H

Union syndicale
Solidaires

Elle a répondu ensuite aux questions des organisations syndicales :

Questions	Réponses
Point d'actualité sur les SIE	<p>Les remontées des responsables de service font état de beaucoup de mails au sujet de la TVA.</p> <p>Comme cela avait été évoqué dans notre CR du 20/03/2020, la TVA et les versements PAS ne sont pas concernés par le dispositif de soutien aux entreprises. On comprend bien pourquoi, la TVA représentait en 2019 47% des recettes de l'Etat (129,2 milliards d'euros). Cela serait justifié par le maintien de la garantie de l'Etat et le fait que les entreprises ne font «que» reverser ces sommes.</p> <p>Cela entraîne beaucoup d'incompréhensions et de frustrations de la part des redevables ce qui entraînent beaucoup de sollicitations des services.</p> <p>La communication de la DRFIP et celle de la Préfecture sur ce sujet n'est pas très perceptible de la part des professionnels en ce moment.</p> <p>Des précisions des ministres seraient bienvenues sur le sujet !</p> <p>Plus les consignes sont claires et plus les agent.e.s de la DGFIP peuvent les expliquer et les appliquer sans retard et sans hésitation.</p> <p>La direction n'a pas de remontées sur des difficultés éventuelles dans les services compta des SIE.</p>
Comment va s'organiser la mise en place des mesures de soutien aux entreprises et aux indépendant.e.s notamment l'octroi de l'indemnité de 1 500 € mise en place par le gouvernement ?	<p>Pas beaucoup plus de renseignements que la fois dernière.</p> <p>Une collègue centralise actuellement les demandes informelles, celles-ci devront être reformulées avec l'imprimé ad hoc via le site de la DGFIP à partir du 1er avril maintenant.</p> <p>Les demandes ne seront pas traitées par les SIE mais grâce (!) à un traitement global par la MRV, les services n'auraient à instruire que celles qui apparaîtraient non conformes.</p> <p>Pour l'instant rien de plus sur la recevabilité ou non des demandes exceptées les fiches disponibles sur le site du ministère de l'Economie et des Finances (FAQ-Accompagnement des entreprises- Coronavirus).</p> <p>Une aide supplémentaire de 2000 € peut être également accordée par le Conseil Régional.</p>
Quid du report de la campagne IR ?	<p>Pour le moment, la direction ne peut rien dire si ce n'est que les envois des déclarations dans les bureaux de poste ont été repoussés.</p> <p>Deux hypothèses sur le déroulement de la campagne seraient envisagées en fonction de la date de sortie de la crise ou non.</p>
Quid de l'arrivée des stagiaires A et B ?	<p>L'intégration des stagiaires serait repoussée. Pour le moment pas de renseignements supplémentaires.</p>
Restauration	<p>L'hypothèse de disposer de titres restaurant semble s'éloigner définitivement et la possibilité de se procurer des paniers repas également les restaurants administratifs étant fermés.</p> <p>La question des fédérations au sujet des remboursements des frais de repas au titre des frais de missions est restée sans réponse des ministres Darmanin et Dussopt lors de la conférence téléphonique du 27 mars 2020 (cf site national de Solidaires Finances Publiques).</p>
Comme en CHSCT la demande a été faite que les collègues ayant travaillé au Tripode soient considérées automatiquement comme «personnes fragiles» et bénéficier d'autorisations spéciales d'absence.	<p>Pour la direction, si les collègues sont en fragilité, elles et ils sont en principe déjà en autorisation d'absence sur signalement de la médecine de prévention.</p> <p>La question ayant été également posée par l'intersyndicale nationale, la directrice a jugé que la réponse n'était pas de sa compétence.</p>

Questions écrites en attente de réponse

Concernant le nombre de personnes présentes :	<p>Serait il possible d'avoir le nombre de personnes présentes et celles en télétravail par service ?</p> <p>L'idée n'est pas de disposer d'un décompte d'apothicaire mais celle d'avoir une photographie des agentes et agents en présentiels et en télétravail selon le type de structures afin :</p> <p>1) de créer des communautés de télétravailleuses et télétravailleurs par types de missions afin de favoriser l'entre aide et la mutualisation des pratiques,</p> <p>2) d'éviter les disparités de présence entre services pour les mêmes missions prioritaires (ce qui arrive encore aujourd'hui)</p>
Concernant le télétravail :	<p>1) Quel est le nombre et les services vers lesquels les ordinateurs portables vont être redéployés.</p> <p>2) les portables des vérificatrices et vérificateurs ne sont «redéployables» pour une question de sécurité des données mais quant est il de ceux des auditrices et auditeurs ?</p> <p>3) Solidaires Finances Publiqueq attire l'attention de la direction sur le travail effectué par les agentes et les agents en télétravail.</p> <p>En effet, quelques collègues ne peuvent pas à eux seuls réaliser l'ensemble des taches du service. Je pense à l'exploitation des différentes listes à exploiter par les SIP par exemple. Compte tenu du caractère exceptionnel et anxiogène de la période, le télétravail ne doit pas conduire à davantage de pression pour les agentes et les agents.</p>
Concernant les mesures sur le PAS :	<p>Comme évoqué lors de la conférence téléphonique du 27 mars et au vu de la réponse de madame PY, Solidaires Finances Publiques précise et complète sa question concernant le traitement des réclamations PAS.</p> <p>Mme Py a indiqué qu'à sa connaissance, il n'y avait pas de changements dans l'application des consignes résumées dans le tableau de synthèse établi par le bureau GF-1B de la note PAS d'août 2019 sur les conditions de restitution sauf pour les professionnels qui seraient concernés par les mesures gouvernementales de soutien aux entreprises.</p> <p>Pour Solidaires Finances publiques, les mesures de souplesse en matière de remboursement de trop versé via les prélèvements ne concernent donc au vu des propos tenus que les professionnels redevables de l'IR et que les consignes habituelles indiquées dans le tableau continuent à s'appliquer aux autres contribuables et ce dans l'ensemble des SIP.</p>
Concernant le courrier :	<p>1) Quid de sa réception et des consignes de sécurité données aux services du courrier situés à Versailles et à Cambronne ? Ces services bénéficient ils d'équipements particuliers ?</p> <p>2) De même pour la réception du courrier dans les services.</p>
Concernant les congés :	<p>1) Quid des jours de report de 2019</p> <p>2) Quelles règles en la période ?</p>
Concernant les agentes et les agents ayant travaillé au Tripode :	<p>La directrice n'a pas souhaité répondre. Néanmoins, Solidaires Finances Publiques vous demande de faire le point avec la médecine de prévention sur la situation de ces collègues afin de savoir combien d'entre eux travaillent ou sont confinés en tant que personnes fragiles ou autre.</p> <p>En tout état de cause, la conclusion des études épidémiologiques montrant une prévalence des maladies respiratoires dans la cohorte Tripode, justifie pour le moins de porter une attention particulière à ces personnes.(cf Conclusion des études épidémiologiques jointe).</p>

Dernière minute :

- **Indemnité de 1 500€ pour les entreprises** : les usagers devront passer par leur espace particulier dans impôts.gouv.fr. Le traitement «automatisé» des demandes devrait se faire au niveau national.
- **Congés** : une note de la DRFiP 44 est sortie le 31 mars rejetant toute demande de congés dans la période de confinement. Solidaires Finances Publiques interviendra en local, comme en national pour évoquer le sujet, notamment pour les télétravailleuses et télétravailleurs.

Pour joindre Solidaires Finances Publiques 44 : solidairesfinancespubliques44@gmail.fr

Pensez aussi à notre site internet et à notre page facebook.